



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/11/11

Reçu en Préfecture le : 30/11/11  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 28 novembre 2011  
D-2011/676**

***Aujourd'hui 28 novembre 2011, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Présent jusqu'à 16h12 (Monsieur Martin président à partir de 16h12)

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,  
*Madame Walryck (présente jusqu'à 16h00)*

**Excusés :**

Madame Véronique FAYET, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Laurence DESSERTINE, Madame Sylvie CAZES, Madame Paola PLANTIER, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

## **Rétables de l'église Saint-Paul. Restauration. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par marché n° M100466 du 08 décembre 2010, le marché de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration des retables en bois du XVIIIème siècle au sein de l'église Saint Paul a été confié à l'agence GOUTAL, pour un coût prévisionnel des travaux de 703 610,00 euros HT - valeur novembre 2007, soit 841 517,56 euros TTC.

Le maître d'œuvre a remis son Avant Projet Définitif portant le coût des travaux à 925 209,05 euros - valeur marché novembre 2007 - soit une augmentation de 9,95%.

Le montant réactualisé en valeur juin 2011 s'élève à 1 035 180,35 euros.

L'augmentation du coût des travaux est consécutive aux éléments suivants :

- la restauration du vitrail et de la serrurerie de la baie Ouest est prise en compte aujourd'hui pour protéger le retable situé en-dessous,
- la restauration des tableaux placés dans les boiseries des retables suite à une analyse technique plus poussée au stade de l'avant projet,
- la restauration du tableau de JEAURAT, actuellement installé dans une chapelle latérale Nord, reprendra sa place d'origine au centre du retable du Sacré Cœur conformément à une demande de la DRAC,
- la difficulté de décapage du bitume de Judée sur les retables constatée lors des essais effectués par un laboratoire spécialisé,
- la découverte, lors des mêmes sondages, de dorures masquées sous le bitume (rosettes sous corniche et pots à feu), de dorures à l'eau sous des dorures à l'huile moins belles.

Conformément aux clauses contractuelles du marché, le montant des honoraires du maître d'œuvre ne sera pas modifié.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- approuver l'avant projet définitif validé par les services municipaux,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, sans incidence financière.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, rubrique 324 – article 2313.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 novembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**